



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 20 juin 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Claude Lavoie
Marie-Pierre Boucher	Stevens Mélançon
Patricia Boudreault-Bruyère	Éric Ralph Mercier
Anne Corriveau	Maude Mercier Larouche
Mélissa Coulombe-Leduc	Isabelle Roy
Alicia Despins	Jackie Smith
Bianca Dussault	Catherine Vallières-Roland
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
M^e Myriam Pellerin, assistante-greffière substitut

Est absent: Monsieur le conseiller Steeve Verret

Ouverture de la séance

À 17 h, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2022-0578 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, au nom du comité exécutif, demande de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel AP2022-386 intitulé : *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la*

Société de la Rivière Saint-Charles, relative à des services professionnels et techniques pour la Brigade de l'eau 2022 (Dossier 77714).

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0579 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 juin 2022**

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 juin 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 8 juin 2022 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 8 juin 2022 et dépose le procès-verbal.

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021, en vertu de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des faits saillants du *Rapport financier 2021 de la Ville de Québec*, en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19). Ce rapport est déposé devant le conseil et sera diffusé sur le territoire de la municipalité.

Communications écrites au conseil

- Dépôt des listes de contrats pour le mois de mars 2022, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2022-456);
- Dépôt des listes de contrats pour le mois d'avril 2022, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2022-458);
- Dépôt du *Rapport financier 2021 de la Ville de Québec*, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers, le rapport du vérificateur externe et le rapport de la reddition de comptes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;
- Dépôt d'une lettre de madame Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, datée du 26 mai 2022, relative à un avis de classement d'un bien patrimonial de la maison Auclair-L'Heureux et de son site patrimonial;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Anne Corriveau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juin 2022, relative au *Nettoyage des embarcations accédant au lac Saint-Charles*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'un document daté du 17 juin 2022 du Service des ressources humaines, intitulé : *Évolution de la situation de la main-d'oeuvre relativement à la pénurie de main-d'oeuvre sur le marché*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juin 2022, relative au *Dépôt d'une pétition sur l'état de la chaussée de la rue de Brouage*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Isabelle Roy, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juin 2022, relative à l'*Avancement du Plan de mise en valeur des rivières*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juin 2022, relative aux *États financiers 2021 de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, d'une pétition en date du 15 juin 2022, relative au parc canin Saint-Yves;
- Dépôt, par madame la conseillère Jackie Smith, d'une pétition en date du 20 juin 2022, relative à la prostitution juvénile.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions à l'intention des citoyens présents ainsi que pour les questions reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

- Dépôt, par monsieur François Leduc, d'une pétition en date du 14 juin 2022, relative aux inconvénients liés à la *Maison de Lauberivière*;
- Dépôt, par monsieur André Miville, d'une pétition en date du 20 juin 2022, relative à une décision du *Réseau de transport de la capitale* (RTC);
- Dépôt, par monsieur Naopoléon Woo, d'un document intitulé : *Notre quotidien dans le quartier St-Roch*.

Sur proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon, les membres du conseil consentent à l'unanimité de prolonger la première période de questions des citoyens afin d'épuiser la liste des personnes ayant inscrit leur nom au registre.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Madame la conseillère Isabelle Roy dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec s'inspire du programme de don de bulbes de la *Commission de la capitale nationale du Canada* pour récupérer et redistribuer les bulbes de tulipes, et qu'elle profite des journées de distribution d'arbres afin que les citoyens puissent facilement se les procurer et ainsi participer à fleurir la ville.

Monsieur le conseiller Claude Villeneuve dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec offre dorénavant la gratuité du transport en commun lors de la fête de la Ville de Québec, le 3 juillet 2022.

Madame la conseillère Jackie Smith dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec abroge l'alinéa 1 ainsi que l'alinéa 2, paragraphes 1 et 2, de l'article 19.2 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091, obligeant les manifestants à fournir l'heure, le lieu et l'itinéraire des manifestations.

Madame la conseillère Alicia Despins dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec révise les programmes de soutien aux artistes de la relève afin qu'ils reflètent mieux les besoins réels des créateurs émergents, sans égard à l'âge.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 19 h 41 pour exercer son droit de parole et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2022-0580 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Louis Martin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juin 2022, relatif à la valorisation, par une utilisation écologique, de la toiture du centre d'exploitation et d'entretien du matériel roulant pour le *Projet du tramway de Québec* - TW2022-005 (Ra-2358)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel TW2022-005. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Louis Martin, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Louis Martin déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'il se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel TW2022-005. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu que le *Projet du tramway de Québec* nécessitera la construction d'un centre d'exploitation et d'entretien (CEE) du matériel roulant d'une superficie de 33 000 mètres carrés, l'équivalent de six terrains de football;

Attendu qu'il faudra déboiser un terrain de 5,22 hectares pour accueillir le CEE;

Attendu que le CEE se trouve dans le secteur Chaudière, un secteur en développement ayant comme orientation de mettre de l'avant les principes de développement durable pour les constructions;

Attendu que plusieurs types de revêtements, du panneau solaire à la toiture végétalisée, sont bénéfiques pour l'environnement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Louis Martin, appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est proposé de demander au Bureau de projet du tramway de Québec de procéder aux analyses de faisabilité technique et financière d'aménagements qui permettraient de valoriser la toiture du centre d'exploitation et d'entretien du matériel roulant du tramway de Québec et d'en présenter les résultats au comité de réalisation du projet.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Proposition sans préavis

CV-2022-0581 Félicitations et remerciements à monsieur Michel Bédard, ayant reçu la médaille de l'Assemblée Nationale du Québec pour ses années de service comme journaliste-photographe

Attendu que monsieur Michel Bédard a reçu dernièrement la médaille de l'Assemblée Nationale du Québec, des mains de monsieur Jean-François Simard, député provincial de Montmorency;

Attendu que monsieur Michel Bédard, journaliste-photographe à *Ici l'Info* depuis 2016, a œuvré pendant 28 ans au journal *Beauport Express* et plusieurs années comme photoreporter pigiste antérieurement, ainsi qu'au journal *Québec-Hebdo*;

Attendu que monsieur Michel Bédard a exercé plus de 40 années de couverture journalistique dans les domaines de l'actualité, la culture, l'économie, la vie communautaire et les sports pour les secteurs Beauport, Côte-de-Beaupré, Ile d'Orléans et Sainte-Brigitte-de-Laval, ainsi que pour plusieurs arrondissements de la ville de Québec;

Attendu que, la qualité de son écriture, son acharnement au développement de la presse régionale ainsi que la qualité exemplaire de ses photos lui ont valu de nombreux prix tout au long de sa carrière;

Attendu que sa carrière est impressionnante, ses articles et sa grande disponibilité ainsi que son talent font de lui un journaliste de haute renommée;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville expriment avec fierté toutes leurs félicitations et remerciements auprès de monsieur Michel Bédard pour toutes ses années de service comme journaliste ayant contribué au développement régional de notre communauté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0582 Félicitations et remerciements à monsieur Claude Bernatchez, animateur radio, pour ses années de service à l'antenne de *Radio-Canada*

Attendu que l'animateur radio Claude Bernatchez quittera la barre de l'émission matinale *Première heure* le 23 juin 2022;

Attendu que monsieur Claude Bernatchez pilote depuis 17 ans l'émission *Première heure* à l'antenne de *Radio-Canada*, que cette émission fournit de l'information rigoureuse aux citoyens de la région de Québec, et que l'écoute et l'enthousiasme de l'animateur pour les sujets présentés et les personnes interviewées a largement contribué au succès de l'émission;

Attendu que cet animateur travaille à *Radio-Canada* depuis 34 ans, et qu'il a reçu de nombreux éloges de collègues et de personnalités lorsqu'il a annoncé publiquement son départ des ondes le 11 mai 2022;

Attendu que la qualité des émissions d'information est indispensable à la tenue de débats démocratiques sains dans une ville comme Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Claude Bernatchez pour sa fidélité envers les auditeurs de la radio de *Radio-Canada* à Québec, le remercient pour sa rigueur journalistique et sa bonne humeur matinale, et lui souhaitent beaucoup de succès dans les nouveaux défis qu'il désire relever.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0583 Félicitations et remerciements aux conseils de quartier de la ville de Québec

Attendu que huit conseils de quartier de la ville de Québec célèbrent cette année 25 ans et plus d'existence;

Attendu que cette longévité est attribuable à l'engagement de dizaines de citoyens bénévoles bien au fait des enjeux et des projets dans leur quartier;

Attendu que la mobilisation des conseils de quartier contribue activement au développement de la ville et donne sa couleur à chaque quartier;

Attendu que notre administration souhaite valoriser la participation des citoyens dans les conseils de quartier, et que ces huit conseils de quartier sont des exemples inspirants;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le conseiller Louis Martin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent, remercient et souhaitent longue vie aux conseils de quartier de Saint-Sacrement, de Montcalm, du Vieux-Limoilou, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Roch, de Maizerets, de Lairet et de Duberger–Les Saules ainsi qu'à tous les autres conseils actifs sur le territoire.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 h 49.

CV-2022-0584 Félicitations au Service de police de la Ville de Québec et à ses partenaires, pour le certificat de reconnaissance pour son programme *À la rencontre des aînés* remis lors du 23^e colloque annuel de l'Association des directeurs de police du Québec

Attendu que le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) a reçu un certificat de reconnaissance pour son programme *À la rencontre des aînés*, remis dans le cadre du 23^e colloque annuel de l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ);

Attendu que la mission de l'ADPQ est de mettre en commun et de valoriser l'expertise des dirigeants policiers et de leurs partenaires au profit d'une meilleure sécurité publique pour tous les citoyens du Québec;

Attendu que le programme *À la rencontre des aînés* permet de briser l'isolement social des aînés et de prévenir des situations de maltraitance ou d'abus;

Attendu que le programme se fait en collaboration avec les étudiants en Techniques policières, l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) et le SPVQ, ce qui permet d'aller directement à la rencontre des aînés;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) et ses partenaires pour la mise en place du programme *À la rencontre des aînés*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0585 Félicitations et remerciements à madame Yvette Michelin pour la Médaille d'argent reçue du Lieutenant-gouverneur du Québec, pour son engagement à soutenir l'art de fabrication de la ceinture fléchée

Attendu que le 29 mai 2022, madame Yvette Michelin a reçu la Médaille d'argent du Lieutenant-gouverneur du Québec, l'Honorable J. Michel Doyon, en reconnaissance de son engagement bénévole et soutenu à faire connaître le *Fléché*;

Attendu que la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec a pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi des Québécois qui exercent une influence positive au sein de leur communauté;

Attendu que le *Fléché* est une technique de fabrication de la ceinture fléchée de tissage aux doigts;

Attendu que le 3 juillet 2019, madame Yvette Michelin s'est vu décerner la médaille de la Ville de Québec en reconnaissance de son engagement au service de sa communauté;

Attendu que madame Yvette Michelin partage ses connaissances en offrant des cours de *Fléché* à *La Maison Routhier* à Sainte-Foy, perpétuant ainsi une technique unique de tissage traditionnel;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent et remercient madame Yvette Michelin pour son engagement à soutenir l'art du *Fléché*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0586 Félicitations à madame Audrée Wilhelmy, autrice québécoise, pour avoir remporté le prix *Ouest-France Étonnants Voyageurs* lors du festival *Étonnants Voyageurs* au *Palais du Grand Large* à Saint-Malo, le 6 juin 2022

Attendu que le 6 juin 2022, se tenait la 32^e édition du festival *Étonnants Voyageurs* au *Palais du Grand Large* à Saint-Malo;

Attendu que madame Audrée Wilhelmy, la première autrice québécoise à y être couronnée, s'est vu décerner le prix *Ouest-France Étonnants Voyageurs* pour son roman *Blanc Résine*;

Attendu que le récit du quatrième roman de l'écrivaine carougeoise a séduit les 10 jeunes membres du jury qui l'ont qualifié de spectaculaire, à la lisière du conte, du drame romantique et de la fable féministe, où l'autrice déploie avec virtuosité un imaginaire débordant de lyrisme;

Attendu que, parmi les multiples nominations et les honneurs reçus au cours de sa carrière, madame Audrée Wilhelmy a remporté le *Prix des libraires du Québec*, a été honorée par le *Prix Sade* pour son roman *Les Sangs*, et a été récipiendaire de la *Bourse Écrivain* de la *Fondation Jean-Luc Lagardère*;

Attendu que la romancière met en valeur la voix des femmes artistes aussi par le biais de sa maison d'édition *Presses du bûcher* depuis 2021, ainsi qu'en menant des projets collectifs tels que l'oracle littéraire *Clairvoyantes* réunissant 15 autrices québécoises;

Attendu que la créativité de madame Audrey Wilhelmy contribue non seulement à mettre en lumière le génie créatif des femmes, mais participe activement au rayonnement de Québec, ville de littérature, membre du *Réseau des villes créatives* de l'*UNESCO*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,
appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame
Audrée Wilhelmy pour avoir remporté le prix *Ouest-France Étonnants
Voyageurs* pour son roman intitulé *Blanc résine*, et lui souhaitent de
nombreux succès dans tous ses projets.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0587 **Hommage à monsieur Robert Cardinal, ancien maire de Vanier, et
sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

Attendu que l'ancien maire de Vanier, monsieur Robert Cardinal, nous a
quittés le 10 mai 2022 à l'âge de 82 ans;

Attendu que monsieur Robert Cardinal a été échevin à Vanier entre
1973 et 1987;

Attendu que monsieur Robert Cardinal fut le dernier maire de Vanier entre
1987 et 2001, juste avant les fusions municipales qui ont eu pour effet
d'intégrer Vanier au sein de la Ville de Québec;

Attendu que monsieur Robert Cardinal laisse un souvenir impérissable auprès
de ses nombreux concitoyens pour ses qualités humaines, son respect et son
empathie, en plus de sa bonne gestion;

Attendu que monsieur Robert Cardinal était impliqué au sein de sa
communauté;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller
Éric Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères
condoléances à la famille et aux proches de monsieur Robert Cardinal et
saluent sa contribution à la vie publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0588 **Félicitations à messieurs Yvon Giroux et Pierre Cassivi, pour le
15^e anniversaire de la fondation du *Journal-Local.ca***

Attendu que le *Journal-Local.ca* célèbre cette année son 15^e anniversaire
de fondation;

Attendu que, depuis plus d'une décennie, l'équipe du journal couvre l'actualité de plusieurs collectivités de l'agglomération de Québec;

Attendu que l'information locale est présentée de façon positive, comme le souhaitait dès la fondation du journal messieurs Yvon Giroux et Pierre Cassivi;

Attendu que le *Journal-Local.ca* est largement supporté par la communauté d'affaires et les commerçants, ce qui prouve l'ancrage solide des hebdomadaires dans leur milieu;

Attendu que les hebdomadaires locaux sont d'importants vecteurs d'information pour chaque communauté, notamment pour souligner la tenue d'activités ou d'anniversaires qui nous seraient impossibles de lire ailleurs que dans ces pages;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les fondateurs du *Journal-Local.ca*, messieurs Yvon Giroux et Pierre Cassivi, pour leur apport à la vie démocratique de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2022-0589 Adoption du bilan 2021 et de la mise à jour 2022 du *Plan d'action 2021–2024 de la Ville de Québec en matière d'accessibilité universelle : Pour une ville inclusive !* - LS2022-061 (Ra-2355)

Sur la proposition de madame la conseillère Véronique Dallaire,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le bilan 2021 et la mise à jour 2022 du *Plan d'action 2021–2024 de la Ville de Québec en matière d'accessibilité universelle : Pour une ville inclusive !*, joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0590 **Désignation d'un fiduciaire au comité de retraite du *Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec* - RH2022-502 (Ra-2355)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de nommer monsieur Marc-A Richard, conseiller en ressources humaines, du Service des ressources humaines, à titre de fiduciaire désigné par l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec*, à compter du 30 juin 2022 jusqu'au 25 février 2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0591 **Désignation d'une fiduciaire au comité de retraite du *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec* - RH2022-503 (Ra-2355)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de nommer madame Marie Pouliot, conseillère-cadre, du Service des finances, à titre de fiduciaire désignée par l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec*, à compter du 30 juin 2022 jusqu'au 25 février 2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0592 **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis au 46, rue Louis-IX, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 107 870 du cadastre du Québec, et vente de cette partie de lot – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2022-477 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis au 46, rue Louis-IX, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 107 870 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 8 269,1 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la vente d'un immeuble sis au 46, rue Louis-IX, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 107 870 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 8 269,1 mètres carrés, à *Robko inc.*, pour une somme de 1 320 000 \$, plus les

taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0593 Avenant à la promesse de vente entre la Ville de Québec et la *Succession Madeleine Therrien*, relativement à l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 026 265 et 1 336 744 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - **DE2022-503 (CT-2577815) — (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à la promesse de vente entre la Ville de Québec et la *Succession Madeleine Therrien* en vertu de la résolution CV-2021-0869 du 21 septembre 2021, relativement à l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 026 265 et 1 336 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0594 Modification de l'assiette de la servitude d'aqueduc et d'égout en faveur de la Ville de Québec, sur une partie du lot 5 089 155 du cadastre du Québec, actuellement connue sous le lot 6 373 052 du même cadastre – Arrondissement de Beauport - **DE2022-544 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'acte de modification de servitude, relatif à la modification de l'assiette de la servitude accordée en vertu de l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, le 22 janvier 2020 sous le numéro 25 167 472, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit acte de modification de servitude joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 11.

CV-2022-0595 **Fermeture de 20 règlements d'emprunt, réduction des pouvoirs de dépenser et annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt - FN2022-028 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu :

- 1° de procéder à la fermeture de 20 règlements d'emprunt, tel que détaillé à l'annexe jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de réduire les pouvoirs de dépenser d'une somme de 435 783 \$;
- 3° d'annuler les soldes résiduels de pouvoir d'emprunt totalisant 6 823 500 \$;
- 4° de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'ajuster les registres en conséquence.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0596 **Virement d'un montant de 305 477 \$ de l'activité 3750606 – Soutien aux organismes du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire vers les arrondissements, relativement au versement de subventions aux organismes reconnus ayant déposé des demandes dans les programmes d'aide financière du Cadre de soutien aux organismes reconnus - LS2022-103 (CT-LS2022-103) — (Ra-2357)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser le Service des finances à procéder au virement d'un montant de 305 477 \$ de l'activité 3750606 – *Soutien aux organismes*, du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire vers les arrondissements, relativement au versement de subventions aux organismes reconnus ayant déposé des demandes dans les programmes d'aide financière du *Cadre de soutien aux organismes reconnus*, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0597 **Bail entre la Ville de Québec et le Club social Victoria inc., relatif à la location d'un immeuble sis au 170, rue du Cardinal-Maurice-Roy – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2022-454 (Ra-2358)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au *Club social Victoria inc.* un immeuble sis au 170, rue du Cardinal-Maurice-Roy, connu et désigné comme étant le lot 1 479 343 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de cinq ans, le bail débutant rétroactivement le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2026, incluant trois options de renouvellement de cinq ans chacune, toujours selon les mêmes modalités. Le loyer brut total annuel, établi en tenant compte des taxes devant être payées par le locataire à titre d'occupant de l'immeuble, sera de 34 000 \$, plus les taxes applicables, payable en un seul versement le 1^{er} juin. Pour les années subséquentes, le loyer sera ajusté d'un pourcentage correspondant à la variation des taxes payables par l'occupant des lieux (incluant les taxes d'ordures), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer, en tant que représentant de la Ville de Québec, ce même bail.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0598 **Participation de la Ville de Québec à l'Initiative de développement économique communautaire entre Premières Nations et municipalités du 20 juin 2022 au 20 juin 2025 - DE2022-554 (Ra-2358)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'approuver :

- 1° le document intitulé *Participation de la Ville de Québec à l'Initiative de développement économique communautaire entre Premières Nations et municipalités* (IDEC), pour la période du 20 juin 2022 au 20 juin 2025, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel, confirmant officiellement la participation de la Ville à cette initiative pour la période du 20 juin 2022 au 20 juin 2025;
- 2° la composition et le mandat du groupe de travail dans le cadre de l'initiative de développement économique communautaire entre la Nation huronne-wendat et la Ville de Québec, conformément au document joint audit sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0599 **Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les dépenses supplémentaires engendrées par l'inflation pour l'exercice financier 2022 - DG2022-029 (CT-DG2022-029) — (Ra-2358)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 1 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les dépenses supplémentaires engendrées par l'inflation pour l'exercice financier 2022;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires, afin de couvrir les dépenses supplémentaires engendrées par l'inflation.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0600 Virement de l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité vers l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité - FN2022-034 (CT-FN2022-034) — (Ra-2358)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'autoriser le virement d'un montant de 3 295 157 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité vers l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2022-0601 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de repas, collations et breuvages, pour le Quartier-maître – Sécurité publique (Contrat sur commande) (Appel d'offres public 76919) - AP2022-449 (Ra-2355)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Traiteur Buffet St-Émile inc.*, du contrat pour la fourniture de repas, collations et breuvages pour le Quartier-maître – Sécurité publique (Contrat sur commande), pour deux années à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 208 717,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76919 et aux prix unitaires de sa soumission du 14 mai 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0602 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2022 - BE2022-034 (CT-2603530) — (Ra-2355)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention de 365 000 \$, et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 1 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0603 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France 2022* - BE2022-036 (CT-2603213) — (Ra-2355)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention de 157 000 \$, et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 22 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France 2022*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0604 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Association du Festival de magie de Québec, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival de magie de Québec*, en 2022 - BE2022-037 (CT-2603344) — (Ra-2355)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Association du Festival de magie de Québec, relative au versement d'une subvention de 140 000 \$, et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 2 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival de magie de Québec*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0605 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour du dossier SAI-Q-257575-2109 entre la Ville de Québec et Propriétés immobilières SDLP Limitée, et l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 115, boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant le lot numéro 1 303 391 du cadastre du Québec - AJ2022-015 (CT-2605396) — (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, sous réserve de l'obtention du consentement et de l'autorisation du bureau de direction du « Propriétaire » visé ainsi que de la ratification par le bureau de direction de *Sobeys Capital Incorporated et/ou Sobeys inc.*, conformément au paragraphe 19.2 de la promesse de vente (annexe 3) jointe au sommaire décisionnel :

- 1° dans le cadre des procédures d'expropriation actuellement pendantes devant le Tribunal administratif du Québec (*Ville de Québec c. Propriétés immobilières SDLP Limitée*, SAI-Q-257575-2109), du règlement du présent dossier pour un montant total de 2 400 000 \$, plus les taxes applicables, à titre d'indemnité définitive d'expropriation, de frais, d'intérêts, d'indemnité additionnelle et d'indemnité provisionnelle;
- 2° de l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 115, boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant le lot numéro 1 303 391 du cadastre du Québec, circonscription foncière de

Québec, d'une superficie de 1 594,3 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de *Propriétés immobilières SDLP Limitée*, pour une somme de 2 400 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite promesse de vente jointe audit sommaire;

- 3° du paiement d'un montant de 2 400 000 \$, plus les taxes applicables, en guise de règlement complet du dossier, à l'ordre de *Propriétés immobilières SDLP Limitée*;
- 4° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures nécessaires pour l'obtention d'un désistement total de l'avis d'expropriation publié à Québec le 18 octobre 2021, sous le numéro 26 742 867, et déposé au Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-257575-2109, et de publier l'ordonnance de désistement au registre foncier;
- 5° aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 15 Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0606 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente-cadre de réalisation de travaux entre la Ville de Québec et Énergir, S.E.C., relative à des services professionnels et techniques pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 74454) - AP2022-324 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente-cadre de réalisation de travaux entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.*, relative à des services professionnels et techniques pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° l'approbation de la somme estimée à 1 902 636,69 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la poursuite des travaux préparatoires réalisés par la Ville;
- 3° l'autorisation au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer cette même entente, et tout document afférent à une demande de réalisation de travaux, jusqu'à concurrence de la somme maximale prévue audit sommaire.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 15 Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0607 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Mack Ste-Foy inc.*, relative au service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant *Mack* (Dossier 77828) - AP2022-460 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Mack Ste-Foy inc.*, relative au service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant *Mack*, de la date d'adjudication au 31 mai 2025, pour une somme estimée à 388 281,37 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition du 31 mai 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés d'y recourir selon leurs besoins.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0608 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de l'entente contractuelle pour la fourniture et l'installation des écrans d'isolement et du mobilier (Appel d'offres public 53366) - AP2022-466 (Ra-2357)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat adjudgé à *Buropro Citation inc.*, pour la fourniture et la livraison des écrans d'isolement et du mobilier, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024, pour une somme estimée à 1 200 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 53366 et aux prix unitaires de sa soumission du 2 avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0609 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Canopée – Automne 2022 (Appel d'offres public 77641) - AP2022-486 (CT-AP2022-486) — (Ra-2357)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de compétence mixte, d'une somme de 656 471,65 \$, pour la fourniture et la plantation d'arbres à l'automne 2022;
- 2° l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Canopée – Automne 2022, de la date d'adjudication au 10 novembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 77641 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots :
 - Lot 1 : *Reboisement Les Cents Frontières inc.*, pour une somme de 108 937 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 23 mai 2022;
 - Lot 2 : *Intermodale Paysagement Déneigement inc.*, pour une somme de 160 703,38 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 24 mai 2022;

- Lot 3 : *Pépinière et Paysages Marcel Marin inc.*, pour une somme de 103 742 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 24 mai 2022;
- Lot 4 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 108 953 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 mai 2022;
- Lot 5 : *Reboisement Les Cents Frontières inc.*, pour une somme de 120 271 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 23 mai 2022;
- Lot 7 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 114 212 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 mai 2022;
- Lot 8 : *Reboisement Les Cents Frontières inc.*, pour une somme de 150 856 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 23 mai 2022;
- Lot 9 : *Orange Paysagement inc.*, pour une somme de 114 760 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 23 mai 2022;
- Lot 10 : *Orange Paysagement inc.*, pour une somme de 128 700 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 23 mai 2022;
- Lot 11 : *Pépinière et Paysages Marcel Marin inc.*, pour une somme de 107 598 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 24 mai 2022.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0610 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de produits de coupe, de meulage, de sablage, de brossage et chimiques pour le travail des métaux (Appel d'offres public 77425) - AP2022-487 (Ra-2357)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Outils Plus MJ inc.*, des contrats pour la fourniture de produits de coupe, de meulage, de sablage, de brossage et chimiques pour le travail des métaux, de la date d'adjudication au 31 mai 2025, conformément à la demande publique de soumissions 77425 et aux prix unitaires de sa soumission du 24 avril 2022 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : pour une somme estimée de 187 245,75 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : pour une somme estimée de 97 668,96 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0611 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour des services de traduction pour le Service de police (Dossier 77423) - AP2022-489 (CT-2592933) — (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 73 900 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Keleny inc.*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, relativement à des services de traduction pour le Service de police, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0612 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente-cadre de réalisation de travaux de déplacement et/ou d'enfouissement de réseau, et l'entente-cadre de réalisation de travaux civils et de cession d'actifs civils, entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, relatives à des services pour le déplacement de ses installations (phase réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76130) - AP2022-497 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente-cadre de réalisation de travaux de déplacement et/ou d'enfouissement de réseau, entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative à des services techniques pour le déplacement de ses installations (phase réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'approbation de la somme estimée à 1 985 318,41 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la poursuite des travaux préparatoires réalisés par la Ville, dans le cadre de cette même entente de réalisation de travaux de déplacement et/ou d'enfouissement de réseau;
- 3° l'autorisation de la conclusion de l'entente-cadre de réalisation de travaux civils et de cession d'actifs civils, entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative au déplacement de ses installations (phase réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe audit sommaire;
- 4° l'autorisation au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer ces mêmes ententes, et tout document afférent à une demande de réalisation de travaux, jusqu'à concurrence de la somme maximale prévue à ce même sommaire.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 15 Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0613 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention et la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec*, en 2022 - **BE2022-027** (CT-2604191) — (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention de 685 000 \$ et la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 1 000 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0614 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial relativement au montant maximal de la subvention*, R.A.V.Q. 1514 - **DE2022-498** (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial relativement au montant maximal de la subvention*, R.A.V.Q. 1514.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0615 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative à la réalisation du projet de tramway du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, sur le territoire de la Cité-Universitaire dans l'agglomération de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2022-520 (CT-2603652) — (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative à la réalisation du projet de tramway du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, sur le territoire de la Cité-Universitaire dans l'agglomération de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Louis Martin, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 15 Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0616 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le remplacement d'un membre à la Commission d'ExpoCité - DG2022-030 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur le conseiller Claude Lavoie, à titre de membre de la Commission d'ExpoCité, en remplacement de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland, pour un terme de deux ans à compter du 24 novembre 2021, ou jusqu'à son renouvellement ou son remplacement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 20 h 48.

CV-2022-0617 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la fermeture de 13 règlements d'emprunt, la réduction des pouvoirs de dépenser et l'annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt - FN2022-027 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de procéder à la fermeture des 13 règlements d'emprunt, tel que détaillé à l'annexe jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de réduire les pouvoirs de dépenser d'une somme de 649 267,50 \$;
- 3° d'annuler les soldes résiduels de pouvoir d'emprunt totalisant 2 777 600 \$;
- 4° de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'ajuster les registres en conséquence.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0618 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 410 décrétant un emprunt n'excédant pas 5 176 000 \$ concernant l'implantation d'une solution logicielle de gestion technique centralisée du Réseau de transport de la Capitale - FN2022-029 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 410 décrétant un emprunt n'excédant pas 5 176 000 \$ concernant l'implantation d'une solution logicielle de gestion technique centralisée du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0619 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 411 décrétant un emprunt n'excédant pas 685 000 \$ concernant les emprunts obligataires requis pour le financement des actifs du Service de transport adapté de la Capitale (STAC) du Réseau de transport de la Capitale - FN2022-031 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 411 décrétant un emprunt n'excédant pas 685 000 \$ concernant les emprunts obligataires requis pour le financement des actifs du Service de transport adapté de la Capitale (STAC) du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0620 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de nature mixte ainsi que des accessoires d'appoint aux fins de réduire des coûts de location et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1508 - EM2022-004 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de nature mixte ainsi que des accessoires d'appoint aux fins de réduire des coûts de location et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1508;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 211 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1508. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0621 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins d'addition de véhicules pour le Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1509 - EM2022-005 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins d'addition de véhicules pour le Service de protection contre l'incendie et*

sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1509;

- 2° l'appropriation d'un montant de 450 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1509. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0622 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de nature mixte ainsi que des accessoires d'appoint aux fins d'addition de véhicules pour le Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1510 - EM2022-006 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de nature mixte ainsi que des accessoires d'appoint aux fins d'addition de véhicules pour le Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1510;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 50 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1510. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0623 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des ententes relatives à l'administration des six régimes de retraite de la Ville de Québec - RH2022-473 (Ra-2357)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion des ententes entre la Ville de Québec et chacun des six comités de retraite de la Ville de Québec, relatives à l'administration des régimes de retraite, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdites ententes jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0624 Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les dépenses supplémentaires engendrées par l'inflation pour l'exercice financier 2022 – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les dépenses supplémentaires engendrées par l'inflation pour l'exercice financier 2022 - **DG2022-028** (CT-DG2022-028) — (Ra-2358)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'approprier un montant de 7 436 600 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les dépenses supplémentaires engendrées par l'inflation pour l'exercice financier 2022.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'un montant de 2 063 400 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les dépenses supplémentaires engendrées par l'inflation pour l'exercice financier 2022;
- 2° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements de fonds nécessaires, afin de couvrir les dépenses supplémentaires engendrées par l'inflation.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0625 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité dédié aux opérations de déneigement, et affectation au budget de fonctionnement 2022 du *Processus de l'entretien des voies de circulation*, sous la responsabilité de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, et affectation au budget de fonctionnement 2022 du *Processus de l'entretien des voies de circulation*, sous la responsabilité de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **VC2022-002** (CT-VC2022-002) — (Ra-2358)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'approprier la somme de 7 920 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité dédié aux opérations de déneigement, et de l'affecter au budget de fonctionnement 2022 du *Processus de l'entretien des voies de circulation*, sous la responsabilité de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation de la somme de 1 080 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, et l'affectation au budget de fonctionnement 2022 du *Processus de l'entretien des voies de circulation*, sous la responsabilité de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;
- 2° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements et aux ajouts budgétaires aux activités budgétaires concernées.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0626 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le virement de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération au 31 décembre 2021 à l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération - FN2022-035 (CT-FN2022-035) — (Ra-2358)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du virement d'un montant de 3 797 557 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération au 31 décembre 2021 à l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0627 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif relativement aux mesures pour contrer les inondations de la rivière Lorette, R.A.V.Q. 1512 - IN2022-004 (Ra-2358)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif relativement aux mesures pour contrer les inondations de la rivière Lorette, R.A.V.Q. 1512.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0628 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 4528 (SCFP) – Secteur aquatique 2020–2024* - RH2022-542 (CT-RH2022-542) — (Ra-2358)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 4528 (SCFP) – Secteur aquatique 2020–2024*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des ressources humaines de modifier ladite convention collective, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 3° au Services des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2022-0629 **Avis de motion relatif au *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2022, R.V.Q. 3092*, et dépôt du projet de règlement - DE2022-445 (Ra-2355)**

Monsieur le conseiller David Weiser donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'exercice financier 2022.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la superficie d'un immeuble occupée par un membre.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 387,26 \$ ni excéder 2 152,36 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0630 **Adoption du budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'exercice financier 2022 - DE2022-445 (Ra-2355)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'exercice financier 2022;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0631 **Avis de motion relatif au *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm* pour l'exercice financier 2022, R.V.Q. 3093, et dépôt du projet de règlement - DE2022-444 (Ra-2355)**

Monsieur le conseiller David Weiser donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial de Montcalm* pour l'exercice financier 2022.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie d'un immeuble occupée par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 274,63 \$ ni excéder 818,70 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0632 **Adoption du budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial de Montcalm* pour l'exercice financier 2022 - DE2022-444 (Ra-2355)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial de Montcalm* pour l'exercice financier 2022;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial de Montcalm*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0633 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 3095, et dépôt du projet de règlement - GA2022-007 (Ra-2357)*

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville* relativement à diverses dispositions.

Les définitions ont été révisées pour y ajouter celle du chef de la deuxième opposition et modifiées pour les adapter aux lois en vigueur ou au fonctionnement du conseil. Certaines de ces modifications ont entraîné plusieurs corrections de concordance dans différents articles.

Ce règlement prévoit également des interventions avant l'adoption de l'ordre du jour pour souligner un événement ou faire intervenir un invité de marque.

La période d'intervention générale des membres du conseil est modifiée pour y prévoir notamment les interventions et répliques du chef de la deuxième opposition.

Également, la période de questions des citoyens est modifiée notamment pour y permettre les questions écrites.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0634 *Adoption du projet de Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, R.V.Q. 3021 - GT2022-236 (Ra-2358)*

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*, R.V.Q. 3021;
- 2° de tenir des mesures d'information complémentaires aux mesures de consultation obligatoires prévues dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et dans la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec* (RLRQ, c. C-15.5);

- 3° de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;
- 4° de prévoir une période de 14 jours après l'assemblée publique de consultation aux personnes intéressées à formuler leurs observations par écrit.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0635 **Avis de motion relatif au *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*, R.V.Q. 3021 - **GT2022-236** (Ra-2358)**

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*. Ce règlement propose une révision du *Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions* et le remplace. Il contient des normes relatives à l'occupation et à l'entretien de tous les bâtiments et des autres constructions visant à préserver l'intégrité de leurs parties constituantes, à les protéger contre les intempéries, à empêcher leur déperissement et à en assurer la sécurité. Il contient en outre des normes spécifiques applicables aux bâtiments destinés à l'habitation et aux bâtiments patrimoniaux. Enfin, il prévoit des amendes maximales en cas d'infraction à une disposition relative à l'occupation et à l'entretien d'un bâtiment qui tiennent compte des modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

AM-2022-0636 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à la juridiction de la Commission sur les sites de bâtiments à valeur patrimoniale établie ou présumée et sur le site patrimonial de la maison Jobin-Bédard*, R.V.Q. 3066, et dépôt du projet de règlement - **PA2022-055** (Ra-2358)**

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* afin d'apporter des modifications aux compétences matérielles et territoriales de la commission.

Plus précisément, le site patrimonial de la maison Jobin-Bédard, sis au 1216, rue du Maine, dans l'arrondissement de Charlesbourg, sera désormais assujéti à la section VI du chapitre VII du règlement, applicable notamment à l'égard du site patrimonial déclaré de Charlesbourg, plutôt qu'à la section XVIII du chapitre VII qui encadre les sites de bâtiments à valeur patrimoniale.

Par ailleurs, certains sites pour lesquels la commission avait compétence uniquement à l'égard des travaux de démolition et de réutilisation du sol feront désormais l'objet d'une compétence élargie de la part de la commission, qui contrôlera également le lotissement et tous les travaux de construction, d'agrandissement ou de modification extérieure d'un bâtiment. Il en est de même pour de nouveaux sites de bâtiments à valeur patrimoniale supérieure ou exceptionnelle répertoriés sur le territoire, ainsi que plus de 800 nouveaux sites de bâtiments à valeur patrimoniale présumée, qui sont ajoutés à la juridiction de la commission. Les nouvelles listes à jour des

immeubles à valeur patrimoniale établie ou présumée assujettis à la juridiction de la commission sont jointes aux annexes II et III du projet de règlement R.V.Q. 3066, déposé à la présente séance.

Quant aux propriétés suivantes, elles sont soustraites de la juridiction de la commission puisque le bâtiment a été déplacé, démoli ou est en voie de l'être :

dans l'arrondissement des Rivières :

- 485, boulevard Louis-XIV;
- 8800-8850, boulevard Saint-Jacques;
- 9090, boulevard Saint-Jacques;

dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge :

- 1208, rue Albert-Lozeau;
- 2907, chemin Sainte-Foy;
- 1780, rang Saint-Ange;
- 7921, boulevard Wilfrid-Hamel;

dans l'arrondissement de Charlesbourg :

- 1766, rue du Vignoble;

dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles :

- 3666, route de l'Aéroport.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2022-0637 *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de rénovation et de réaménagement du centre communautaire de la Pointe-de-Sainte-Foy situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3090 - LS2022-052 (Ra-2353)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de rénovation et de réaménagement du centre communautaire de la Pointe-de-Sainte-Foy situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3090.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions à l'intention des citoyens présents ainsi que pour les questions reçues par courriel est tenue pour une durée de 10 minutes.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 40.

Louis Martin
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Véronique Dallaire
Vice-présidente

JL/cr